

SALAIRES MINIMA DANS L'UNION EUROPÉENNE, 2002

Richard Clare

Dans neuf États membres de l'Union européenne (Belgique, Grèce, Espagne, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni), les négociations collectives doivent respecter un salaire minimum légal national. Dans les autres États membres, un salaire minimum légal national n'existe pas.

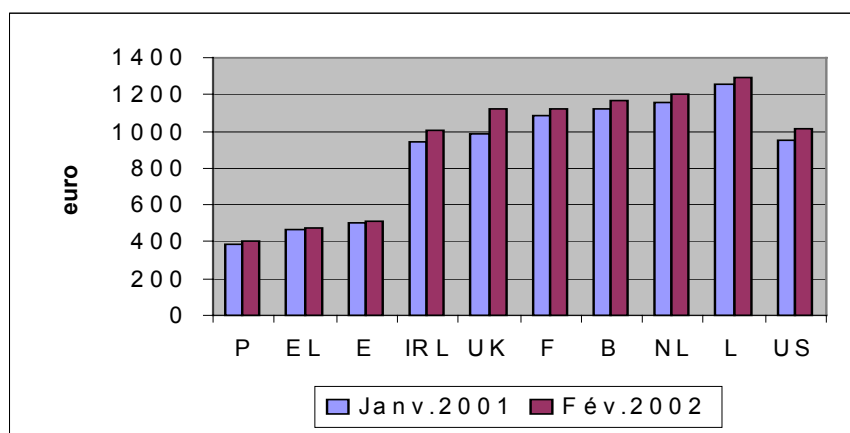
Parmi les neuf États membres devant respecter un salaire minimum légal, le salaire minimum estimé était compris entre 406 euros et 1 290 euros par mois en février 2002

Au 1er février 2002, les salaires minima s'échelonnaient de 406 euros à 516 euros par mois dans trois pays (Portugal, Grèce et Espagne). Les six autres pays affichaient en revanche des salaires minima de plus de 1 000 euros par mois, allant de 1 009 euros en Irlande à 1 290 euros au Luxembourg. Le Royaume-Uni, la France, la Belgique et les Pays-Bas formaient une catégorie intermédiaire avec des salaires minima de 1 207 euros à 1 124 euros par mois. Aux États-Unis, le salaire minimum fédéral s'élève à 1 011 euros, mais certains États prévoient un salaire minimum supérieur.

La position relative des neuf États membres est restée inchangée entre janvier 2001 et février 2002

Le graphique 1 compare les niveaux de salaires minima enregistrés en janvier 2001 et en février 2002. Tandis que ce niveau a connu des augmentations variables selon les pays, la position relative des pays est restée inchangée.

*Graphique 1: Salaires minima mensuels en euros, janv. 2001 et fév. 2002



*Note: les comparaisons ont été effectuées sur la base des salariés à temps plein.

Le graphique 1 a trait aux salaires minima bruts, c'est-à-dire avant déduction de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales. Ces déductions varient selon les pays. Une comparaison fondée sur les salaires nets peut modifier la position relative des pays affichant les taux de salaires minima les plus élevés, en fonction de la situation familiale retenue.

Statistiques en bref

POPULATION ET CONDITIONS SOCIALES

THEME 3 – 5/2002

Contenu

Dans les neuf États membres devant respecter un salaire minimum national, le salaire minimum estimé était compris entre 406 euros et 1 290 euros par mois en février 2002 1

La position relative des neuf États membres est restée inchangée entre janvier 2001 et février 2002 1

Le pourcentage de salariés à temps plein touchant le salaire minimum varie considérablement d'un pays à l'autre et est plus élevé chez les femmes 2

Les systèmes de salaires minima nationaux diffèrent quelque peu d'un pays à l'autre 2



Tableau 1: Salaires minima mensuels au 1er janvier 2002 et au 1er février 2002

Estimations d'Eurostat (voir les notes méthodologiques)

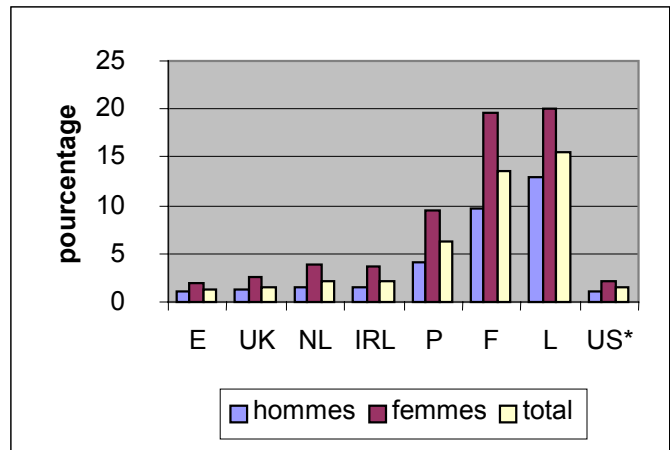
Pays	Salaire minimum mensuel en euros	
	Au 1er jan. 2001	Au 1er fév. 2002
Belgique (B)	1118	1163
Grèce (EL)	466	473
Espagne (E)	506	516
France (F)	1083	1126
Irlande (IRL)	945	1009
Luxembourg (L)	1259	1290
Pays-Bas (NL)	1154	1207
Portugal (P)	390	406
Royaume-Uni (UK)	985	1124
États-Unis (US)	951	1011

Le pourcentage de salariés à temps plein touchant le salaire minimum varie considérablement d'un pays à l'autre et est plus élevé chez les femmes

Le pourcentage de salariés à temps plein percevant le salaire minimum diffère considérablement selon les pays. Il se situe entre 1,4% et 2,2% en Espagne, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Irlande, alors qu'il est de 1,5% aux États-Unis (voir note de bas de page du graphique 2). Il atteint en revanche 6,2% au Portugal, 13,6% en France et 15,5% au Luxembourg. En France et au Luxembourg, il inclut aussi bien les salariés à temps plein que les salariés à temps partiel, mais l'on estime que la prise en compte de ces derniers n'a pas d'impact significatif sur le chiffre global. Les pourcentages se rapportent à l'an 2000, sauf pour le Royaume-Uni, l'Irlande, le Luxembourg et les États-Unis où ils ont trait à 2001. Toutefois, les chiffres n'évoluent guère d'année en année. Aucune donnée n'est disponible pour la Belgique et la Grèce.

Le pourcentage de femmes percevant le salaire minimum est plus élevé que celui des hommes. Le ratio diffère quelque peu selon les pays, mais d'une manière générale, les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à toucher le salaire minimum.

Graphique 2: Pourcentage de salariés à temps plein percevant le salaire minimum



*États-Unis: pourcentage de travailleurs à temps plein rémunérés à l'heure – à l'exclusion des salariés et des autres travailleurs qui ne sont pas rémunérés à l'heure – dont les gains sont égaux ou inférieurs au salaire minimum fédéral

Les systèmes de salaires minima nationaux diffèrent quelque peu d'un pays à l'autre

En Espagne, en France, au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Portugal, en Irlande et au Royaume-Uni, un salaire minimum national est défini sur la base d'un taux horaire ou mensuel arrêté par la loi, le plus souvent après consultation des partenaires sociaux, et sanctionné par celle-ci.

La Belgique utilise un système analogue, dans le cadre duquel un salaire minimum mensuel moyen est fixé par un accord central considéré comme applicable à toutes les branches d'activité. En Grèce, un salaire minimum général est négocié au niveau national et une distinction est établie entre ouvriers et employés.

Le salaire minimum légal s'applique d'ordinaire à l'ensemble des salariés de l'économie et à toutes les professions, mais il peut être modifié afin de tenir compte de l'âge, de l'ancienneté, des compétences, des aptitudes physiques et intellectuelles du salarié ou des conditions économiques influant sur l'entreprise. Les lois régissant ces systèmes contiennent aussi des mécanismes – issus, bien souvent, des négociations tripartites entre gouvernement, syndicats et employeurs – destinés à réviser les minima à la lumière des changements intervenus au niveau des prix, des salaires ou d'autres conditions économiques. Le salaire minimum peut soit faire l'objet d'une réévaluation automatique – il peut, par exemple, être augmenté conformément à l'indice des prix à la consommation ou à la croissance économique – soit être relevé de manière discrétionnaire par la loi (voir le tableau récapitulant les différents systèmes de salaires minima nationaux en vigueur dans l'Union européenne).

Résumé des systèmes nationaux de salaires minimums légaux dans l'Union européenne

(Situation au 1er février 2002)

	B	EL	E	F	IRL	L	NL	P	UK
Date d'introduction	1975	1991	1980	1970	2000	1973	1969	1974	1999
Couverture	Salariés du secteur privé	Tous les salariés	Tous les salariés	Tous les salariés	Salariés expérimentés ⁴	Tous les salariés	Tous les salariés	Tous les salariés	Tous les salariés
	âgés de 21 ans et plus	âgés de 19 ans et plus (employés) ou de 18 ans et plus (ouvriers)	quel que soit l'âge	âgés de 18 ans et plus		âgés de 18 ans et plus	âgés de 23 ans et plus	quel que soit l'âge	âgés de 18 ans et plus
Méthode de fixation	Négociation entre partenaires sociaux	Négociation annuelle entre partenaires sociaux	Arrêté par le gouvernement	Arrêté par le gouvernement	Arrêté par le gouvernement sur recommandation des partenaires sociaux ou de la "Labour Court"	Arrêté par le gouvernement	Arrêté par le gouvernement	Arrêté par le gouvernement	Arrêté par le gouvernement sur recommandation
Méthode d'actualisation	Revalorisation automatique + révision périodique	Annuelle conformément aux prévisions du gouvernement en matière d'inflation	Annuelle conformément aux prévisions du gouvernement en matière d'inflation	Revalorisation automatique + révision annuelle	Arrêté par le gouvernement sur recommandation des partenaires sociaux ou de la "Labour Court"	Revalorisation automatique + révision périodique	Deux fois par an	Annuelle conformément aux prévisions du gouvernement en matière d'inflation	Arrêté par le gouvernement sur recommandation des partenaires sociaux
Type de taux	Mensuel	Mensuel pour les employés; journalier pour les ouvriers	Mensuel et journalier	Horaire	Horaire	Mensuel	Mensuel	Mensuel	Horaire
Niveau légal en monnaie nationale ¹	1163 EUR par mois	472,9 EUR par mois ² 21,19 EUR ³ par jour	442,2 EUR par mois 14,74 EUR par jour	6,67 EUR par heure	5,97 EUR par heure	1290 EUR par mois	1206,6 EUR par mois	348 EUR par mois	4,10 GBP par heure pour les travailleurs âgés de 22 ans et plus
En vigueur depuis	1.2.2002	1.7.2001	1.1.2002	1.7.2001	1.7.2001	1.4.2001	1.1.2002	1.1.2002	1.8.2001

(1) Le taux s'applique aux salariés d'un certain âge (précisé ci-dessus dans la rubrique "couverture"). Dans certains pays, des taux de salaire minimum différents s'appliquent aux jeunes.

(2) Pour un employé célibataire occupant son premier emploi.

(3) Pour un ouvrier célibataire occupant son premier emploi.

(4) Les salariés (i) de moins de 18 ans ou (ii) occupant leur premier emploi ou (iii) suivant une formation structurée peuvent être rémunérés sur la base de taux spécifiques inférieurs au salaire minimum national.

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

Dans la plupart des États membres de l'UE, le salaire minimum national est déterminé sous la forme d'un taux mensuel. En France, en Irlande et au Royaume-Uni ainsi qu'aux États-Unis, il est fixé à un taux horaire. Pour pouvoir effectuer des comparaisons, les taux horaires de ces quatre pays ont été convertis en un taux mensuel à l'aide des facteurs suivants:

- France: 169 heures par mois;
- Irlande et Royaume-Uni: 39 heures x 52 semaines divisé par 12;
- États-Unis: 40 heures x 52 semaines divisé par 12.

En outre, lorsque le salaire minimum est payé plus de 12 mois par an (comme en Espagne ou au Portugal, où il est versé 14 fois par an), les chiffres du graphique 1 et du tableau 1 ont été corrigés pour tenir compte de ces paiements.

Pour en savoir plus:

➤ Les publications de référence

Titre Minimum Wages 1997 - a comparative study
Numéro de catalogue CA-12-98-627-EN-C Prix EUR 7.50

➤ Les bases de données

NewCronos, Domaine: Minwages

Pour toute information ou commande de publications, bases de données et extractions de bases de données à la demande, contactez le réseau **Data Shops**:

BELGIQUE/BELGIË	DANMARK	DEUTSCHLAND	ESPAÑA	FRANCE	ITALIA - Roma
Eurostat Data Shop Bruxelles/Brussel Planistat Belgique Rue du Commerce 124 Handelsstraat 124 B-1000 BRUXELLES / BRUSSEL Tel. (32-2) 234 67 50 Fax (32-2) 234 67 51 E-mail: datashop@planistat.be URL: http://www.datashop.org/	DANMARKS STATISTIK Bibliotek og Information Eurostat Data Shop Sejrogade 11 DK-2100 KØBENHAVN Ø Tlf. (45) 39 17 30 30 Fax (45) 39 17 30 03 E-mail: bib@dst.dk Internet: http://www.dst.dk/bibliotek	STATISTISCHES BUNDESAMT Eurostat Data Shop Berlin Otto-Braun-Straße 70-72 (Eingang: Karl-Marx-Allee) D-10178 BERLIN Tel. (49) 1888 644 94 27/28 Fax (49) 1888-644 94 30 E-Mail: datashop@destatis.de URL: http://www.eu-datashop.de/	INE Eurostat Data Shop Paseo de la Castellana, 183 Oficina 011 Entrada por Estébanez Calderón E-28046 MADRID Tel. (34) 91 583 91 67 Fax (34) 91 579 71 20 E-mail: datashop.eurostat@ine.es URL: http://www.datashop.org/	INSEE Info Service Eurostat Data Shop 195, rue de Bercy Tour Gamma A F-75582 PARIS CEDEX 12 Tél. (33) 1 53 17 88 44 Fax (33) 1 53 17 88 22 E-mail: datashop@insee.fr	ISTAT Centro di Informazione Statistica Sede di Roma, Eurostat Data Shop Via Cesare Balbo, 11a I-00184 ROMA Tel. (39) 06 46 73 31 02/06 Fax (39) 06 46 73 31 01/07 E-mail: dipdiff@istat.it
ITALIA - Milano ISTAT Ufficio Regionale per la Lombardia Eurostat Data Shop Via Fieno 3 I-20123 MILANO Tel. (39) 02 80 61 32 460 Fax (39) 02 80 61 32 304 E-mail: mileuro@tin.it	LUXEMBOURG Eurostat Data Shop Luxembourg BP 453 L-2014 LUXEMBOURG 4, rue Alphonse Weicker L-2721 LUXEMBOURG Tél. (352) 43 35-2251 Fax (352) 43 35-22221 E-mail: dslux@eurostat.datashop.lu URL: http://www.datashop.org/	NEDERLAND STATISTICS NETHERLANDS Eurostat Data Shop-Voorburg Postbus 4000 2270 JM VOORBURG Nederland Tel. (31-70) 337 49 00 Fax (31-70) 337 59 84 E-mail: datashop@cbs.nl	NORGE Statistics Norway Library and Information Centre Eurostat Data Shop Kongens gate 6 Boks 8131 Dep. N-0033 OSLO Tel. (47) 21 09 46 42/43 Fax (47) 21 09 45 04 E-mail: Datashop@ssb.no	PORTUGAL Eurostat Data Shop Lisboa INE/Serviço de Difusão Av. António José de Almeida, 2 P-1000-043 LISBOA Tel. (351) 21 842 61 00 Fax (351) 21 842 63 64 E-mail: data.shop@ine.pt	SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA Statistisches Amt des Kantons Zürich, Eurostat Data Shop Bleicherweg 5 CH-8090 Zürich Tel. (41-1) 225 12 12 Fax (41-1) 225 12 99 E-mail: datashop@statistik.zh.ch Internet: http://www.statistik.zh.ch
SUOMI/FINLAND STATISTICS FINLAND Eurostat Data Shop Helsinki Tilastokirjasto PL 2B FIN-00022 Tilastokeskus Työpajukatu 13 B, 2 Kerros, Helsinki P. (358-9) 17 34 22 21 F. (358-9) 17 34 22 79 Sähköposti: datashop@stat.fi URL: http://www.tilastokeskus.fi/tk/kk/datashop/	SVERIGE STATISTICS SWEDEN Information service Eurostat Data Shop Karlavägen 100 - Box 24 300 S-104 51 STOCKHOLM Tfn (46-8) 50 69 48 01 Fax (46-8) 50 69 48 99 E-post: infoservice@scb.se Internet: http://www.scb.se/info/datashop/ pleudatashop.asp	UNITED KINGDOM Eurostat Data Shop Office for National Statistics Room 1.015 Cardiff Road Newport South Wales NP10 8XG United Kingdom Tel. (44-1633) 81 33 69 Fax (44-1633) 81 33 33 E-mail: eurostat.datashop@ons.gov.uk	UNITED STATES OF AMERICA HAVER ANALYTICS Eurostat Data Shop 60 East 42nd Street Suite 3310 NEW YORK, NY 10165 USA Tel. (1-212) 986 93 00 Fax (1-212) 986 69 81 E-mail: eurodata@haver.com		

Media Support Eurostat (seulement pour journalistes professionnels):

Bâtiment Bech Bureau A3/48 • L-2920 Luxembourg • Tél. (352) 4301 33408 • Fax (352) 4301 32649 • e-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

Pour toute information méthodologique:

Richard Clare, Eurostat/E1, L-2920 Luxembourg, Tel. (352) 4301 32730, Fax (352) 4301 34415, E-mail: Richard.Clare@cec.eu.int
ORIGINAL: Anglais

N'hésitez pas à nous rencontrer sur Internet à l'adresse suivante: www.europa.eu.int/comm/eurostat/ si vous désirez de plus amples informations!

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2 rue Mercier - L-2985 Luxembourg
Tél. (352) 2929 42118 Fax (352) 2929 42709
Adresse Internet: <http://eur-op.eu.int/fr/general/s-ad.htm>
courrier électronique: info-info-opoce@cec.eu.int

BELGIQUE/BELGIË - DANMARK - DEUTSCHLAND - GREECE/ELLADA - ESPAÑA - FRANCE - IRELAND - ITALIA - LUXEMBOURG - NEDERLAND - ÖSTERREICH
PORTUGAL - SUOMI/FINLAND - SVERIGE - UNITED KINGDOM - ISLAND - NORGE - SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA - BULGARIA - CESHÁ REPUBLIKA - CYPRUS
EESTI - HRVATSKA - MAGYARORSZÁG - MALTA - POLSKA - ROMÂNIA - RUSSIA - SLOVAKIA - SLOVENIA - TÜRKIYE - AUSTRALIA - CANADA - EGYPT - INDIA
ISRAËL - JAPAN - MALAYSIA - PHILIPPINES - SOUTH KOREA - THAILAND - UNITED STATES OF AMERICA

Bon de commande

Je m'abonne à Statistiques en bref pour 1 an (du 1.1.2002 au 31.12.2002):
(adresses des Data Shops et des bureaux de vente voir plus haut)

Formule 1: L'ensemble des 9 thèmes (environ 180 numéros)

Papier: 360 EUR

Langue souhaitée: DE EN FR

Formule 2: Un ou plusieurs des 9 thèmes suivants:

Thème 1 «Statistiques générales»

Thème 6 «Commerce extérieur»

Thème 7 «Transport»

Thème 9 «Science et technologie»

Papier : 42 EUR

Thème 2 «Économie et finances»

Thème 3 «Population et conditions sociales»

Thème 4 «Industrie, commerce et services»

Thème 5 «Agriculture et pêche»

Thème 8 «Environnement et énergie»

Papier: 84 EUR

Langue souhaitée: DE EN FR

Les Statistiques en bref (fichier pdf) peuvent être téléchargés gratuitement du site internet Eurostat. Vous devez simplement vous enregistrer. Pour d'autres formules, veuillez contacter votre Data Shop.

Merci de me faire parvenir un exemplaire gratuit du «mini-guide Eurostat» (sélection de produits et services Eurostat)
Langue souhaitée: DE EN FR

Je souhaite m'abonner gratuitement à «Références statistiques», la note d'information sur les produits et services Eurostat

Langue souhaitée: DE EN FR

M. M^{me} M^{lle}

(SVP écrire en majuscules)

Nom: _____ Prénom: _____

Société: _____ Département: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Pays: _____

Tél.: _____ Fax: _____

E-mail: _____

Paiement à réception de la facture de préférence par:

Virement bancaire

Visa Eurocard

Carte N°: _____ Expiration le: ____/____/____

Merci de confirmer votre numéro de TVA intra-communautaire:

A défaut, la TVA sera appliquée automatiquement. Aucune note de crédit ne sera établie a posteriori.